

Subvention au lait

rer l'élaboration de la politique laitière à long terme afin d'éviter avant longtemps une situation semblable à celle qui s'est produite dans l'industrie de la betterave sucrière dans le sud-ouest de l'Ontario.

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, le ministre de l'Agriculture (M. Whelan) a réagi aux allégations des agriculteurs qui demandaient qu'on augmente considérablement le prix du lait industriel. En fait, la province de Québec recommandait un prix d'environ \$12, l'Ontario un peu moins, et le ministre a réagi en portant le prix de base à \$10.02.

Je m'étonne que le ministre parle maintenant d'indexation, alors qu'on n'est pas arrivé à s'entendre sur le prix de base et que le gouvernement n'a donné aucun signe de ses intentions quant à l'établissement du prix de base et à ses répercussions sur les produits de consommation.

Le ministre a déclaré que c'était dans le but d'établir un certain rapport entre le prix de la margarine et celui du beurre qu'il majorait le prix du lait industriel. A mon sens, c'est une infamie que les agriculteurs canadiens reçoivent moins pour leur beurre que la société Canada Packers pour sa margarine.

Comme l'a signalé le porte-parole du parti conservateur, il faudra qu'un comité de l'agriculture envisage sérieusement nos objectifs pour ce qui est du lait industriel. Il y a lieu en effet de se demander très sérieusement, pourquoi nous importons beaucoup plus de beurre et de fromage que nous n'en produisons, pourquoi de nombreux agriculteurs canadiens abandonnent les affaires et pourquoi il leur faut décider s'ils doivent vendre leurs troupeaux, leur foin et leur grain ou continuer leur exploitation. Le ministre a répondu bien timidement aux exigences des agriculteurs. J'espère que le ministre est prêt à tenir compte des difficultés à long terme des agriculteurs canadiens de sorte que le producteur de lait industriel puisse toucher un juste revenu de son lait et le consommateur payer un prix raisonnable.

Les hausses prévues par le ministre sont inférieures à ce dont le cultivateur a besoin pour continuer son exploitation, et cela, le ministre le sait. Nous nous devons d'établir une correspondance entre le prix des produits laitiers et celui des autres biens de consommation de façon à permettre aux agriculteurs de faire des prévisions à long terme et d'ainsi continuer leur exploitation laitière. Cette industrie n'est pas de celles qu'on peut implanter ou encore abandonner rapidement. Si les producteurs laitiers abandonnent l'industrie en grands nombres, c'est le consommateur canadien qui aura à payer son lait cher. Avant que le ministre ne songe sérieusement à indexer le prix du lait industriel, il devrait en étudier soigneusement le prix de revient, les bénéfices réalisés par l'industrie, et les besoins du public canadien. Avant de prendre la moindre décision dans ce domaine au début de l'été prochain, nous devrions examiner soigneusement les problèmes qui affligent cette industrie.

[Français]

M. Réal Caouette (Témiscamingue): Monsieur l'Orateur, la déclaration du ministre à l'effet qu'on augmentera

[M. Wise.]

de 61c. le prix du lait de transformation est nettement insuffisante pour satisfaire les producteurs laitiers du Canada, non seulement dans la province de Québec ou de l'Ontario, mais à travers tout le pays. Le ministre aurait dû proposer des amendements ou présenter une politique cohérente en ce qui a trait aux coûts de production.

Dans le domaine des grains, par exemple, ou des moulées vendus aux cultivateurs tant de l'Est que de l'Ouest, le ministre aurait dû accorder des subventions pour permettre au cultivateur d'abaisser son coût de production, et, d'un autre côté, aider le consommateur à acheter les produits laitiers non pas de la façon dont certains ministres le souhaiteraient, en disant, par exemple: Au lieu de boire du lait naturel, buvez du lait en poudre. Cela n'est pas une solution. Mais si l'on continuait d'accorder des subventions au consommateur et aider le cultivateur à abaisser son coût de production, alors le ministre serait pris au sérieux à travers tout le pays, et les cultivateurs seraient heureux d'avoir enfin un ministre de l'Agriculture qui s'occupe de leurs problèmes.

[Traduction]

M. Whelan: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le porte-parole de l'opposition officielle a mentionné qu'on n'avait pas distribué d'exemplaires de la déclaration. Des exemplaires ont été transmis aux bureaux des chefs de chaque parti à 9 h 45 ce matin. Je ne suis pas responsable de la distribution à partir de leurs bureaux.

* * *

L'INDUSTRIE

UNITED AIRCRAFT—DEMANDE DE PUBLICATION DES DÉTAILS DES CONTRATS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, en conformité de l'article 43 du Règlement, et appuyé par le député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), je sollicite le consentement de la Chambre pour présenter la motion suivante:

Étant donné les subventions fédérales de 70 millions de dollars versées à la société United Aircraft de Longueuil, au Québec, étant donné l'intransigence de la société devant les justes revendications de ses employés, et étant donné la promesse explicite du premier ministre à la Chambre l'automne dernier de rendre publics les détails des contrats conclus entre la société United Aircraft et le gouvernement fédéral, la Chambre exige du premier ministre qu'il fournisse ces renseignements dans les sept jours à venir.

● (1120)

M. l'Orateur: A l'ordre. La Chambre a entendu les termes de la motion. Comme elle est présentée en vertu de l'article 43 du Règlement, elle ne peut être mise en délibération sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: La motion ne peut être mise en délibération faute de consentement unanime.